

ACTION URGENTE

BRÉSIL. DES TRAVAILLEURS DU SEXE EXPULSÉS ET AGRESSÉS PAR LA POLICE

Isabel (prénom modifié), travailleuse du sexe à Niterói, au Brésil, a été agressée et menacée après avoir raconté publiquement que des travailleurs du sexe avaient été victimes de viol et d'extorsion le 23 mai dernier, lorsque des policiers ont, en toute illégalité, fait une descente chez eux et les ont expulsés. Environ 300 travailleurs du sexe sont actuellement à la rue, et la sécurité d'Isabel et de sa famille est toujours compromise.

Isabel est une travailleuse du sexe à Niterói, dans l'État de Rio de Janeiro. Le 4 juin 2014, elle s'est rendue à une audience publique au cours de laquelle elle a dénoncé plusieurs actes violents commis le 23 mai dernier par des policiers contre elle et ses collègues lorsque ces agents sont entrés dans un bâtiment où environ 300 travailleurs du sexe vivent et reçoivent leurs clients. Non seulement victimes d'extorsion, Isabel et certains de ses collègues affirment que des policiers les ont violés, leur ont volé leurs effets personnels et ont placé des éléments à charge parmi leurs affaires pour les inculper à tort d'infractions pénales. Ils les ont ensuite arrêtés sans mandat pour les interroger et ont condamné leurs appartements, les qualifiant de « scènes de crime ». Bien que des « problèmes de structure » aient été invoqués pour justifier la fermeture du bâtiment, les policiers ont fouillé et condamné uniquement les appartements où vivaient et travaillaient les travailleurs du sexe. Au Brésil, proposer ou obtenir des services sexuels n'est pas une infraction, et un représentant du bureau du procureur a déclaré que les agissements des policiers concernés étaient illégaux. Bien que les travailleurs du sexe aient essayé de porter plainte, ils ont expliqué que l'unité spéciale de police en charge des violences faites aux femmes a refusé d'enregistrer leurs plaintes le jour même des faits, et que leurs avocats n'ont pas eu le droit d'assister à leurs interrogatoires.

Après avoir dénoncé les violences policières et les agissements illégaux de fonctionnaires, Isabel a été enlevée par quatre hommes et forcée de monter dans une voiture le 21 juin dernier. Ceux-ci l'ont retenue pendant environ une demi-heure, durant laquelle ils lui ont tailladé les bras avec une lame de rasoir, lui ont montré une photo de son fils entrant dans son école et lui ont ordonné de cesser d'accuser la police et de parler à des journalistes. Depuis, Isabel n'est pas rentrée chez elle, elle se sent incapable de signaler cet enlèvement et craint des représailles à l'encontre de sa famille. Le bâtiment est toujours condamné et environ 300 travailleurs du sexe sont actuellement sans domicile.

Les violences, l'extorsion, l'arrestation arbitraire et les expulsions illégales perpétrées par les autorités brésiliennes bafouent les droits des travailleurs du sexe à l'intégrité physique, à la sécurité de la personne, à la santé, au logement et à la non-discrimination. L'enlèvement et les violences dont a été victime Isabel pour avoir dénoncé les actions de représentants des autorités équivalent à des violations de ses droits à la liberté, à la sécurité de la personne, à l'intégrité physique, à la santé et à la liberté d'expression.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en portugais, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à protéger Isabel et à diligenter une enquête sur son enlèvement et les menaces visant sa famille ;
- demandez-leur de diligenter sans délai des investigations minutieuses, indépendantes et impartiales sur les violences policières qui auraient été infligées à des travailleurs du sexe, ainsi que sur les expulsions forcées qui ont eu lieu à Niterói lors de l'opération du 23 mai ;
- appelez-les à rouvrir les appartements, condamnés illégalement, où vivaient et travaillaient les travailleurs du sexe, ce qui permettrait à ces derniers de rentrer chez eux.



ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 AOÛT 2014 À :

Secrétaire d'État à la Sécurité publique

José Mariano Beltrame
Praça Cristiano Ottoni, s/nº
Prédio da Central do Brasil
CEP 20221-250
Rio de Janeiro, RJ, Brésil
Fax : +55 21 2334-9329
Courriel :

secretariodeseguranca@seguranca.rj.gov.br

Formule d'appel : *Estimado Sr*
Secretário, / Monsieur le Secrétaire,

Conseil supérieur du parquet

Conselho Superior da Procuradoria
Geral do Estado
Av. Mal. Câmara, 370 – Sede das
Procuradorias, sala 404
CEP 20020-080 Centro
Rio de Janeiro-RJ, Brésil
Tél. / Fax : +55 21 2215-9618/2215-9553

Courriel :
orgaoscolegiados@mprj.mp.br

Formule d'appel : *Mr. President of the*
Superior Council / Monsieur,

Copies à :

Président de la Commission des droits
humains du parlement de l'État de Rio
de Janeiro (ALERJ)

Marcelo Freixo
ALERJ – Palácio Tiradentes
Rua 1º de Março, s/n, CEP 20010-090
Rio de Janeiro, RJ, Brésil
Fax : +55 21 2588-1268

Courriel :
marcelofreixo@alerj.rj.gov.br

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.



ACTION URGENTE

BRÉSIL. DES TRAVAILLEURS DU SEXE EXPULSÉS ET AGRESSÉS PAR LA POLICE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Niterói mène une politique de renouvellement urbain dans le centre-ville. Le bâtiment où vivaient et travaillaient environ 300 travailleurs du sexe, et où la police a fait une descente le 23 mai dernier, est situé dans ce quartier. Ces personnes louaient leurs appartements afin de pouvoir y travailler légalement (sans l'assistance d'un tiers, ce qui est une infraction en vertu du Code pénal brésilien). Elles affirment que les événements dont elles ont été victimes s'inscrivent dans le cadre d'une campagne gouvernementale de « nettoyage » du centre-ville et sont liés aux efforts fournis par les autorités pour augmenter la valeur immobilière du bâtiment.

L'expulsion illégale de ces travailleurs du sexe les expose à une situation financière très délicate, beaucoup d'entre eux ayant perdu leur argent, leurs meubles et d'autres effets personnels. Certains sont actuellement à la rue et peuvent être amenés à proposer leurs services dans des environnements moins sûrs.

Le 4 juin dernier, la Commission des droits humains du parlement de l'État de Rio de Janeiro (ALERJ) a offert son soutien à Isabel pour qu'elle se rende à une audience publique en son nom propre et au nom de ses collègues pour dénoncer les violences, les manœuvres de harcèlement et les expulsions illégales dont ils ont été victimes, et pour évoquer la présence des policiers près du bâtiment. Un avocat du bureau du procureur chargé de l'affaire a déclaré, après avoir étudié les déclarations des travailleurs du sexe, des documents et d'autres éléments, que l'opération était illégale en tous points. Certains indices montrent également que la descente faite dans le bâtiment et la condamnation des lieux étaient parfaitement illégales. Par exemple, la fermeture du bâtiment en raison de problèmes de structure aurait dû être ordonnée par les autorités sanitaires, mais rien n'indique qu'un représentant de cet organe gouvernemental ait visité les locaux. Au contraire, le bâtiment a été condamné sur ordre de la Police civile, un autre organe gouvernemental qui n'est pas compétent en la matière. L'association du barreau brésilien a contesté la descente de police devant un tribunal local, mais la juge chargée de l'affaire a répondu qu'elle ne pouvait pas interférer dans une décision prise par une autre autorité gouvernementale.

Depuis l'audience du 4 juin, les menaces visant Isabel et sa famille se sont intensifiées. Le 21 juin, cette femme a été enlevée, menacée et blessée, visiblement dans le but de l'obliger à taire les agissements de représentants de l'État. Elle et d'autres personnes soutenant les travailleurs du sexe ont également été suivis et parfois photographiés par des inconnus dans la rue.

La légalité de cette opération policière est actuellement contestée par l'Association du barreau brésilien et la Commission des droits humains du parlement de l'État de Rio de Janeiro. Isabel et ses collègues sont représentés par le bureau du procureur de ce même État et soutenus par plusieurs ONG et membres du congrès fédéral et municipal.

Nom : Isabel (prénom modifié)

Femme

AU 167/14, AMR 19/006/2014, 3 juillet 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

